Office de qualification
Monbijoustrasse 61
3007 Berne
Tél. 031 351 38 29
qualification@inter-pret.ch

INTERPRET

Formulaire d'inscription au module 10 session 2024 à Lausanne

et

Préinscription à l'examen professionnel de spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle

Principe : Le module 10 constitue le module final en vue de l'examen professionnel. Il s'adresse à des interprètes communautaires et médiateurs/trices interculturel-le-s qui visent à obtenir le brevet fédéral.
Les conditions d'admission de la description du module 10 font foi. La décision d'admission au module 10 est prise par la Commission qualité d'INTERPRET et vaut comme préinscription à l'examen professionnel en automne 2024.

La personne soussignée s'inscrit au module 10 « Agir en ayant conscience des rôles dans différents dispositifs d'intervention », organisé par Appartenances. Le module se déroulera du 22 avril au 1er juillet 2024 à Lausanne.[1]

---

1. Données personnelles

Nom : ..... Prénom : .....

Madame ☐ Monsieur ☐ Date de naissance : .....

Rue/N° : .....

NPA/Lieu : .....Canton : .....

Nationalité(s) :..... CH : Lieu d'origine : .....

Tél. 1 : ..... Tél. 2 : .....

E-mail : ..... Numéro AVS : .....

Je souhaite passer l'examen pratique dans la combinaison de langues suivante :

français – ……..

Les inscriptions doivent être envoyées d'ici au 1er mars 2024 à :

Office de qualification INTERPRET, Monbijoustrasse 61, 3007 Berne

Seules seront prises en compte les demandes complètes envoyées d'ici au 1er mars 2024. Les inscriptions incomplètes ou reçues après ce délai ne seront pas considérées.

Après avoir reçu confirmation de l'admission au module 10 par la Commission qualité, l'institution de formation vous enverra directement toutes les informations sur le module 10. L'admission au module 10 vaut comme préinscription à l'examen professionnel en automne 2024.

---

[1] Veuillez trouver les informations sur le site d'Appartenances sous ce lien : https://www.appartenances.ch/activites/interpretariat-communautaire/formations/24-agir-en-ayant-conscience-des-roles-dans-differents-dispositifs-d-intervention

2. Les documents et attestations de compétences suivants sont exigés pour l'admission au module 10 et à l'examen professionnel et doivent être joints à l'inscription

☐ **Résumé de la formation et des activités professionnelles** (peut être présenté sous forme de curriculum vitae)

☐ **Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo**

☐ **Certificat fédéral de capacité, attestation équivalente** (formation générale ou professionnelle de 3 ans au moins de niveau secondaire II ou d'une filière de formation équivalente)

☐ **Attestation de compétence formelle pour la langue officielle locale (français)** (min. niveau C1)

☐ **Certificat INTERPRET d'interprète communautaire**

☐ **Attestations de module** (au moins 3 des 7 modules ci-dessous, dont au moins 1 du domaine A et au moins 1 du domaine B)

Domaine de compétence A
(interprétariat communautaire)

- ❒ M3 « Interprétariat par téléphone »
- ❒ M4 « Interprétariat auprès des autorités administratives et judiciaires » OU M4a « Interprétariat dans le cadre de la consultation juridique dans la procédure d'asile »
- ❒ M5 « Interprétariat dans le domaine de la santé psychique »

Domaine de compétence B
(médiation interculturelle) **:**

- ❒ M6 « Accompagner des personnes dans le processus d'intégration »
- ❒ M7 « Animer des groupes de parole dans un contexte interculturel »
- ❒ M8 « Animer des séances d'information et de formation dans un contexte interculturel »
- ❒ M9 « Collaborer à des projets dans un contexte interculturel »

❒ La validité de mon / mes attestation/s de module M __, __ est expirée et je demande une prolongation

---

Titres de formation jugés équivalents
… pour module ____ => Titre : _____

… pour module ____ => Titre : _____

☐ **Attestations de formation continue** (au moins 26 heures)

☐ **Attestations de l'activité pratique** (correspondant au minimum à 420 heures, dont au moins 40 heures dans le domaine B)

☐ **Attestations de la réflexion sur la pratique** (au moins 20 heures, dont au moins 12 dans des groupes de supervision de 4 à 8 personnes)

<u>Important</u> : N'envoyez aucun document original, mais seulement des photocopies ! Nous vous recommandons de conserver un exemplaire complet de votre dossier et de nous transmettre votre envoi par courrier A. INTERPRET décline toute responsabilité en cas de perte de courrier par la Poste. L'Office de qualification INTERPRET accuse réception du dossier dans les 7 jours.

Je soussigné-e confirme avoir rempli le présent formulaire de manière conforme à la vérité et avoir l'intention de me présenter à l'examen professionnel en 2024.

Date : ..... Signature : .....